



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mercredi le 1^{er} décembre 2021.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CM2021-240

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers le point suivant en a) Chargeur sur roue - location :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - A) *Séance ordinaire du 1^{er} novembre*
 - B) *Séance extraordinaire du 15 novembre*
4. Correspondances :
 - A) *Lettre des garderies de Sainte-Monique*
 - B) *Lettre de l'Assemblée Nationale du Québec*
 - C) *Une lettre de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean*
 - D) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
 - E) *Une lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de novembre 2021
7. Acceptation d'une soumission – Toile Ste-Monique
8. Demande de don – terrain Irving
9. Acceptation d'une soumission – Surveillance de travaux
10. Reddition de compte – subvention du député
11. Autorisation de signature – entente de génie civil
12. Affectation – surplus accumulé
13. Dépôt – Rapport d'audit – adoption du budget 2021
14. Dépôt rapport d'audit – adoption du plan triennal d'immobilisation 2021
15. Autorisation de signature – Quittance Caisse Desjardins
16. Autorisation de signature – Bail Caisse Desjardins



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

17. Acceptation du Budget 2021 – OMH de Sainte-Monique
18. Demande d'aide financière – Organisation des parents participants-école Bon pasteur
19. Nomination – Brigadière scolaire
20. Nomination – Régie incendie secteur Nord
21. Divers :
 - A) _____
 - B) _____
22. Période des questions
23. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

a) *Séance ordinaire du 1^{er} novembre 2021*

RÉSOLUTION CM2021-241

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2021.

b) *Séance extraordinaire du 15 novembre 2021*

RÉSOLUTION CM2021-242

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2021.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre des trois garderies de Sainte-Monique proposant l'installation d'un terrain de jeu au coin des rues Simard et Pie-XII. Le conseil s'engage à analyser la question.
- b) Une lettre du député de la circonscription de Lac-Saint-Jean M. Éric Girard félicitant l'ensemble des membres du conseil pour leur élection récente.
- c) Une lettre de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean pour nous faire part du renouvellement possible de notre adhésion à leur organisation pour l'année 2022. Le conseil prendra une décision d'ici la prochaine séance publique.
- d) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est informant la population de la publication sur le site web de la MRC du diagnostic du *Plan régional des milieux humides et hydriques*. Les citoyens qui le désirent peuvent consulter le plan pour lequel une consultation publique aura lieu en 2022.
- e) Une lettre de la Fédération québécoise des Municipalités concernant les différentes formations obligatoires destinées aux élus du conseil.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2021-243

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de novembre 2021, lesquelles



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	188 155.65 \$
Comptes déjà payés	19 628.11 \$
TOTAL	207 783.76 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – PATINOIRE

RÉSOLUTION CM2021-244

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a demandé une soumission à l'entreprise Toile Ste-Monique pour l'installation de toile entre le centre communautaire et patinoire pour protéger les usager du vent et faciliter l'entretien ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jonathan Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Toile Ste-Monique pour l'installation de toile entre la patinoire et le centre communautaire au montant de 17 720 \$ plus les taxes applicables.

8- DEMANDE DE DON – TERRAIN IRVING

RÉSOLUTION CM2021-245

CONSIDÉRANT QUE la Société Immobilière Irving LTÉE est propriétaire d'un terrain à Sainte-Monique situé sur la rue Honfleur portant le numéro de matricule 0501-42-8363 sur lequel était située une station-service,

CONSIDÉRANT QUE la station-service n'est plus en opération et que le terrain est vacant depuis 2005;

CONSIDÉRANT QUE certains voisins dudit terrain en font actuellement un usage dérogatoire aux règlements sur les nuisances sans autorisation du propriétaire ou de la municipalité en y abandonnant déchets et détritux de tous genres;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs commentaires négatifs concernant l'état du terrain et l'impact négatif sur le cadre visuel et bâti de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement stratégique du terrain au cœur de la municipalité lui confère un potentiel de développement important pour des projets de nature municipaux ou communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité analyse divers scénarios pour la réalisation d'un projet de nature municipale ou communautaire visant à revitaliser le cadre visuel et bâti de l'emplacement en plus d'éliminer toutes nuisances ou usages dérogatoires sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT QUE les investissements nécessaires pour la réalisation d'un projet tel qu'envisagé par la municipalité seront importants et que la municipalité désire susciter la participation financière des entreprises et organismes de la municipalité sous la forme de commandite et de partenariat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le dépôt d'une demande d'aide financière à la Société Immobilière Irving LTÉE prenant la forme d'un don à la municipalité du terrain portant le numéro de matricule 0501-42-8363 pour un projet de nature municipale ou communautaire.

Il est également résolu que la participation éventuelle de la Société Immobilière Irving LTÉE soit soulignée et diffusée sur le site de l'éventuel projet.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SURVEILLANCE DE TRAVAUX

RÉSOLUTION CM2021-246

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser des travaux de réfection de ponceaux sur le Chemin Des Eaux-Mortes;

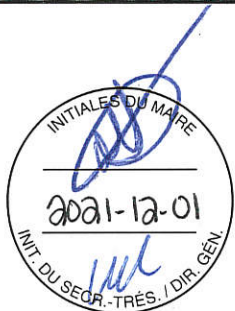
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a demandé une soumission à l'entreprise MSH services-conseils pour un mandat de surveillance desdits travaux de réfection de ponceaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de MSH Services conseils au montant de 28 910 \$ plus les taxes applicables pour le mandat de surveillance des travaux de réfection des ponceaux sur le Chemin des Eaux-Mortes.

10- REDDITION DE COMPTE – PPA-CE

RÉSOLUTION CM2021-247

- Dossier : 00031536-1-93075 (02) – 2021-04-28-32
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jonathan Boily, appuyée par M. Pascal Gauthier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Monique approuve les dépenses d'un montant de 42 747 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11- AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GÉNIE CIVIL

RÉSOLUTION CM2021-248

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la MRC à l'exception de Ville d'Alma, de même que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ont conclu avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une entente intermunicipale, par laquelle la MRC fournit aux municipalités et à ladite Régie, des services d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les participants désirent modifier ladite entente pour devancer la date du dépôt de la programmation préliminaire par les municipalités et la Régie ainsi que pour ajuster en conséquence le délai de réponse imparti à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de cette entente conviennent également de modifier la clause relative au financement des coûts de fonctionnement afin de donner davantage d'importance au principe d'utilisateur-payeur;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de cette entente intermunicipale conviennent de la pertinence d'apporter les changements mentionnés ci-dessus;

CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente intermunicipale rédigé à cet effet (Avenant #1);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique accepte l'avenant à l'entente intermunicipale mentionné dans le préambule de la présente résolution;

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer cet avenant.

12- AFFECTATION – SURPLUS LIBRE ACCUMULÉE

RÉSOLUTION CM2021-249

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres d'affecter un montant de 150 000 \$ à même le surplus libre accumulé pour le projet de construction d'un garage municipal.

13- DÉPÔT – RAPPORT D'AUDIT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021

RÉSOLUTION CM2021-250

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a réalisé une mission d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et du plan triennal d'immobilisation 2021 en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les rapports finaux d'audit de conformité réalisés par la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation 2021. Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des documents.

14- DÉPÔT – RAPPORT D'AUDIT SUR L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021

RÉSOLUTION CM2021-251

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a réalisé une mission d'audit de conformité portant sur l'adoption du plan triennal d'immobilisation en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le rapport final d'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le dépôt du rapport d'audit portant sur l'adoption du plan triennal d'immobilisation 2021. Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du document.

15- AUTORISATION DE SIGNATURE – QUITTANCE CAISSE DESJARDINS

RÉSOLUTION CM2021-252

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins D'Alma a cessé les activités du comptoir de services qui était situé dans les locaux de l'Hôtel de ville de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins d'Alma a rempli l'ensemble des exigences liées au bail signé avec la Municipalité de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE ledit bail prend fin le 31 décembre 2021 qu'une quittance doit être signée afin d'éviter le renouvellement automatique de l'entente;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général à signer la quittance mettant fin au bail avec la Caisse populaire d'Alma.

16- AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL CAISSE DESJARDINS

RÉSOLUTION CM2021-253

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins D'Alma a cessé les activités du comptoir de services qui était situé dans les locaux de l'Hôtel de ville de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins d'Alma à besoin d'espace dans l'Hôtel de ville pour l'exploitation d'un guichet automatique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le bail pour l'exploitation d'un guichet automatique dans l'Hôtel de ville de Sainte-Monique selon les modalités du bail présenté au conseil.

17- ACCEPTATION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2021-254

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, le budget 2021 de l'Office Municipal d'Habitation tel que déposé au conseil.

18- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ORGANISATION DES PARENTS PARTICIPANTS – ÉCOLE BON PASTEUR

RÉSOLUTION CM2021-255

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder, séance tenante, une aide financière de 1 700 \$ à l'OPP de l'école Bon Pasteur pour la sortie hivernale 2022 des élèves au centre DO-MI-SKI.

19- NOMINATION – BRIGADIÈRE SCOLAIRE

RÉSOLUTION CM2021-256

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confirmer, séance tente, l'embauche de Mme Huguette Fortin à titre de brigadière scolaire.

20- NOMINATION – RÉGIE INCENDIE SECTEUR NORD

RÉSOLUTION CM2021-257

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confirmer, séance tente, la nomination de M. Bernard Girard, conseiller # 2, à titre de représentant du conseil au sein du conseil d'administration de la Régie en sécurité incendie du secteur Nord.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

21- DIVERS :

a) *Location – Chargeur sur roue*

RÉSOLUTION CM2021-258

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, la location d'un chargeur sur roue de type Bobcat L28 de l'entreprise Maltais et Ouellet.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

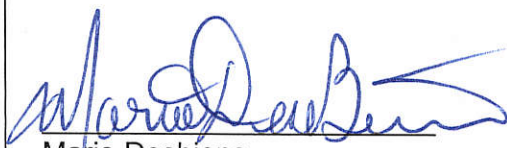
Le conseil répond aux questions des citoyens.

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2021-259

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 15


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier